

Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé



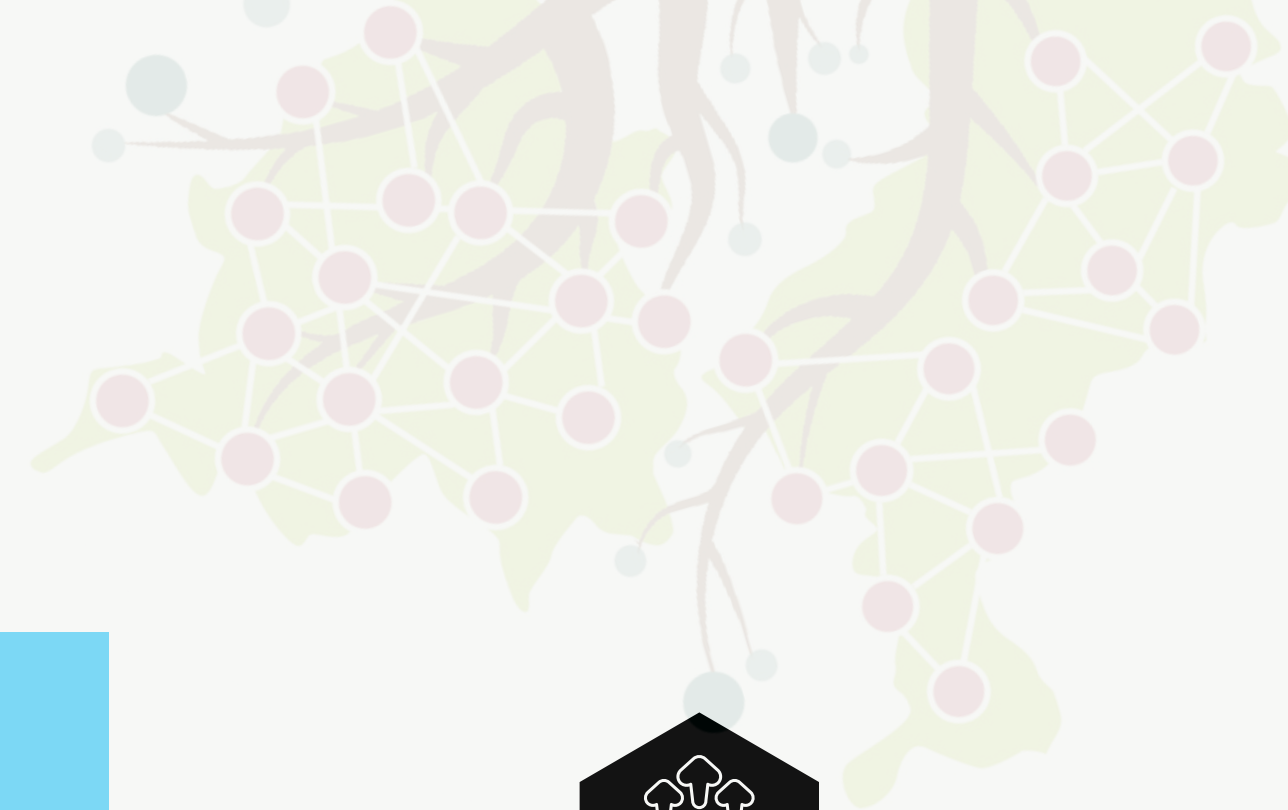
C P T S

GRIMONVER

PROJET DE SANTÉ



LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



LE TERRITOIRE DE LA CPTS GRIMONVER



CPTS DE TAILLE 1

34 311 habitants



21 communes couvertes

DONT

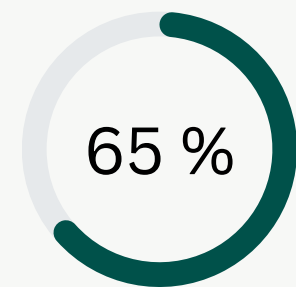
18 qui se situent sur la **Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne** :

ce qui représente **92 %** de la population du territoire de la CPTS.



La population de la CPTS est en

CONSTANTE AUGMENTATION



en 20 ans

ICI LES DONNÉES CLÉS !

SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Le **dynamisme économique** et la **situation géographique stratégique** du territoire attire de nouveaux habitants jeunes et actifs.

La population de la CPTS est la plus **jeune** du département :

50 % - de 39 ans **64 %** de famille avec enfants **26,4 %** - de 17 ans

Les **indicateurs de précarité** du territoire sont les plus faibles du département et inférieurs à ceux de la France : **11,7%** de la population de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne vit en dessous du seuil de pauvreté.

➤ contre 14,6% en France et 17% au niveau départemental.

RELATIVES À LA SANTÉ

20,7 %

des patients âgés de 17 ans et plus sont exonérés au titre d'une ALD.

9,2 %

des personnes de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant

DONT 1% sont en ALD

ET 1% sont couvertes par la C2S.

4,9 %

des personnes de plus 70 ans n'ont pas de **médecin traitant**.

Les **indicateurs d'antibiorésistance** sont **moins bons** que ceux observés à l'échelle du départementale et de la France :

➤ spécifiquement chez les enfants de

MOINS DE 4 ANS



ÂGÉS ENTRE 4 & 16 ans

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE & PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Près de **200** professionnels de **santé libéraux** sur le territoire :

69 %

des professions - médecin généraliste, sage-femme, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste et pharmacien **sont âgés de MOINS DE 50 ANS**

On compte **27 médecins généralistes** sur le territoire,

DONT 33,3 % ont moins de 40 ans

➤ contre 27% au niveau départemental et 21% en France

80 %

communes sont classées en zone sous-denses en médecins, qui s'explique par la progression continue de nouveaux habitants recherchant un médecin traitant.

LES OBJECTIFS DE LA CPTS GRIMONVER



PROMOUVOIR

- toutes **organisations pluriprofessionnelles** pour libérer du temps médical et répondre aux demandes de soins non programmées.
- **l'attractivité du territoire** pour attirer de nouveaux professionnels.



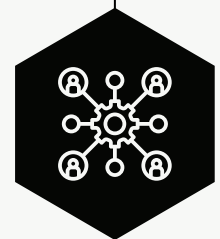
FACILITER

- la **communication entre les professionnels**, et l'interconnaissance de leurs compétences spécifiques.
- la **formalisation** du travail en réseau et les partenariats.



DÉVELOPPER

- la **téléconsultation** et la **téléexpertise**.
- des **actions** en faveur des **enfants**, des **jeunes** et de leur **entourage**.
- des **actions de prévention** et de **promotion de la santé**.



ORGANISER

- **l'accueil des nouveaux patients** et l'accompagnement des patients complexes en équipe pluriprofessionnelle.



RENFORCER

- le **lien ville-hôpital** pour mieux coordonner les parcours de soins.



SENSIBILISER

- les professionnels et les patients **« au juste soin »**.

MISSION 1 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

ACTION 1 - Faciliter l'accès à un médecin traitant

Accompagner les médecins généralistes du territoire en analysant leurs besoins, leurs attentes et leur organisation.

Promouvoir l'exercice coordonné et les solutions permettant de libérer du temps médical.

Organiser le traitement des demandes de nouveaux patients à l'échelle du territoire.

Recenser tous les patients en ALD sans médecin traitant.

Développer des équipes pluriprofessionnelles de proximité pour les nouveaux patients complexes.

ACTION 3 - Développer le travail en réseau pour des parcours de soins coordonnés

Faciliter la communication entre les professions médicales, paramédicales et de pharmacie.

Développer des coopérations pour faciliter l'accès au second recours.

Coordonner les parcours de patients en sortie d'hospitalisation.

Développer des coopérations avec les EHPAD.

Promouvoir les structures et dispositifs d'appui à la coordination des parcours et à l'accès aux droits.

ACTION 2 - Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville

Renforcer les organisations actuelles et en développer des nouvelles afin de permettre la prise en charge des urgences relevant de la médecine générale dans les 24 heures.

Promouvoir les protocoles de délégation en mettant à profit tous les professionnels de santé impliqués.

Développer le recours à la télémédecine dans le respect du parcours de soins.

Sensibiliser la population sur la consommation des soins.

ACTION 4 - Faciliter l'accès direct à un orthophoniste

Faciliter l'accès direct en orthophonie, sans nécessité de prescription médicale de soins orthophoniques, pour tous les patients du territoire et avec tous les orthophonistes de la CPTS.

LES + DE LA MISSION

1



Organiser l'**accueil des nouveaux patients à l'échelle du territoire** à l'aide d'un **outil** recensant les patients sans médecin traitant.



Promouvoir des **outils sécurisés**, facilitant la **communication** entre les professionnels.



Développer la **téléconsultation** et la **téléassistance médicale de proximité**.



Organiser une **campagne de sensibilisation** des patients concernant leur consommation de soins.



Promouvoir des **relations formalisées** entre les structures sanitaires et les établissements sociaux et médico-sociaux.



Désigner des **équipes traitantes de proximité** pour chaque **nouveau patient complexe**.

MISSION 2

ORGANISATION DES PARCOURS PLURIPROFESSIONNEL AUTOUR DU PATIENT

ACTION 5 - Développer un parcours en faveur de la santé globale des jeunes

Prévenir les troubles de la santé mentale par une approche globale de la santé du jeune.

Aller vers les jeunes dans leur milieu de vie quotidien.

Repérer, diagnostiquer et **orienter** les jeunes vers des professionnels qualifiés de proximité.

Accompagner et **soutenir** les parents des jeunes en souffrance.

Assurer un continuum entre le dispositif développé par la CPTS et les services de psychiatrie et d'addictologie.

Renforcer les compétences des professionnels en lien avec les jeunes sur les problématiques de santé mentale.

ACTION 6 - Prévenir les pathologies oculaires chez le petit enfant

Améliorer le repérage et le dépistage précoce des enfants atteints de troubles oculomoteurs.

Orienter et **accompagner** les patients diagnostiqués vers une prise en charge précoce et **limiter** des troubles visuels définitifs.

Favoriser la coordination des professionnels de santé et autres

LES + DE LA MISSION 2



Tisser du lien avec les acteurs intervenant auprès des **enfants et des jeunes** (PMI, MDS, Éducation Nationale, pédopsychiatrie, etc.)



Promouvoir le développement d'une **équipe coordonnée** face à l'isolement des professionnels dans la prise en charge des **problématiques de santé mentale et de violences intrafamiliales**.



MISSION 3

DEVELOPPEMENT DES ACTIONS TERRITORIALES DE PREVENTION

ACTION 7 - Promouvoir la santé bucco-dentaire des personnes âgées dépendantes

Améliorer les connaissances et les compétences des équipes soignantes sur la surveillance de l'hygiène bucco-dentaire des résidents des Ehpad.

Sensibiliser les personnes âgées et leur entourage.

Améliorer le dépistage des besoins de soins bucco-dentaires.

ACTION 8 - Promouvoir le dépistage des cancers et la vaccination

Programmer des temps forts dans l'année selon l'agenda des campagnes nationales.

Mobiliser les professionnels de la CPTS pour promouvoir le dépistage des cancers et la vaccination.

Renforcer les connaissances des professionnels sur la promotion de la santé.

Développer des outils de communication propres à la CPTS.

Développer des collaborations avec les collectivités territoriales et les associations d'usagers.

MISSION 4

PARTICIPATION À LA GESTION DE CRISE SANITAIRE

ACTION 9 - Participer à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles

La préparation de la CPTS à la gestion de crise sanitaire doit permettre de **définir** et **d'adapter** l'organisation territoriale, de limiter les ruptures de parcours de soins, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques.

Élaborer le plan d'action de la CPTS.

Mettre à jour le plan d'action annuellement et mise à disposition des tutelles.

LES + DE LA MISSION

3



Le développement des compétences des professionnels des EHPAD est un **facteur clé** dans *l'amélioration de la santé bucco-dentaire* des personnes âgées.



Le développement d'**actions de prévention à l'échelle d'un territoire de proximité** peut accompagner dans la durée des changements de **comportements favorables à la santé**.

LES + DE LA MISSION

4



Capitaliser l'**expérience de la mobilisation des professionnels de santé** pendant la *crise COVID*.



Mieux se préparer à de nouvelles crises sanitaires.

MISSION 5

DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ET DE LA PERTINENCE DES SOINS

ACTION 10 - Développer l'interconnaissance et les pratiques partagées entre les professionnels

Recenser les connaissances et les compétences des professionnels de la CPTS.

Renforcer les compétences des professionnels.

Développer des pratiques professionnelles partagées.

Soutenir les professionnels et l'analyse des pratiques professionnelles.

Promouvoir une réflexion sur la pertinence des soins qui tienne compte des enjeux du RSE.

MISSION 6

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

ACTION 11 - Promouvoir l'attractivité du territoire de la CPTS

Faire connaître le territoire de la CPTS et cartographier tous les lieux d'exercice vacants.

Développer une communication professionnelle et attractive.

Développer des liens avec les collectivités territoriales.

Favoriser la convivialité et le lien social entre les actuels et les futurs professionnels.

LES + DE LA MISSION 5



Proposer un **annuaire des ressources** du territoire.



Développer des **compétences partagées** (analyse des situations complexes, des patients polymédiqués ou sous-antibiothérapie, etc.).



Réfléchir au « **juste soin** » alliant **liberté de choix** du patient, **qualité des soins**, **proximité** et **optimisation** des dépenses de santé.

LES + DE LA MISSION 6



Promouvoir le collectif de la CPTS, les atouts d'un territoire à **échelle humaine** au carrefour de l'arc Toulouse-Montauban.

INFOS & CONTACTS

NOUS CONTACTER

**Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé
CPTS GRIMONVER**

**22 Avenue de la Mouscaned
82700 MONTECH**

Co-présidence :
Anne Jacquesson
Docteur Etienne Lasserre

Coordination :
Peggy Perillat
cpts.grimonver@gmail.com

REJOIGNEZ-NOUS !

en **adhérant à la CPTS** en
cliquant **ici** ou en scannant ce
QRcode



EN SAVOIR PLUS

NOTRE PROJET DE SANTÉ

SOURCES

[Insee](#)
[Rezone CPTS](#)
[CartoSanté](#)
[CREI-ORS Occitanie](#)